

Résultats des motions CFDT CFTC pour le CTR du 19 octobre 2022

Motion 1

L'accord télétravail ministériel a été validé le 16 juin. Les élus en CTR demandent sa déclinaison dans la circulaire sur le télétravail pérenne à l'Insee avec une première proposition de modifications de celle-ci pour le GT du CTR du 13 décembre 2022. Ils demandent l'intégration des éléments sur le nombre de jours de télétravail fixes et flottants tels qu'ils sont écrits dans l'accord ministériel.

Votes : 3 POUR (3 CFDT CFTC) / 6 Abstentions (4 CGT SUD + 1 FO + 1 CFE CGC)

Réponse de la Direction : Le Directeur indique maintenir sa position sur le 3^e jour de télétravail et l'avoir indiqué au Ministère. Il veut attendre de pouvoir faire le bilan de la circulaire sur le télétravail pérenne avec deux jours fixes au maximum sur une durée suffisamment longue en période hors covid. De plus, il craint que le Ministère nous demande de rendre des surfaces si le taux de présence sur site passe en dessous de 50 %.

Motion 2

Les élus en CTR demandent l'inscription dans le calendrier du dialogue social national du premier trimestre 2023 de la négociation sur les barèmes des RIFSEEP des B et C.

Votes : 5 POUR (3 CFDT CFTC + 1 CFE CGC+ 1 FO) / 4 Abstentions (4 CGT SUD)

Réponse de la Direction : La Direction attend que les discussions avancent déjà au niveau supérieur pour pouvoir la programmer à l'Insee.

Motion 3

Les élus en CTR demandent l'inscription dans le calendrier du dialogue social national du premier trimestre 2023 de la mise à plat de la circulaire d'emploi des enquêteurs avec :

- une première proposition de grilles débutant au minimum à 120 % du SMIC pour ceux de catégorie 2 et à 140 % du SMIC pour ceux de catégorie 1,
- une revalorisation globale des primes et indemnités enquêteurs comprenant l'indemnisation du travail à domicile des enquêteurs.

Votes : 8 POUR (3 CFDT CFTC + 4 CGT SUD + 1 FO) / 1 Abstention (1 CFE CGC)

Réponse de la Direction : La Direction entamera les discussions sur les grilles des enquêteurs dès qu'elle aura plus de visibilité sur la refonte des grilles des agents B et C, puisque celles-ci sont y sont rattachées.

Motion 4

Depuis quelques jours, les agents éloignés des établissements et les enquêteurs rencontrent des difficultés pour venir travailler sur site ou faire leurs enquêtes et relevés de prix en voiture en raison de difficultés d'approvisionnement en carburant. Une partie d'entre eux a pu se reporter sur les transports en commun. Cependant depuis cette semaine, les déplacements via les transports en commun sont plus difficiles.

Les élus en CTR demandent de diffuser des consignes pour accorder des aménagements des conditions de travail pour les agents et enquêteurs rencontrant des difficultés à se déplacer sur leur lieu de travail (exemples : télétravail, report des réunions et formations, réunions et formation à distance).

Votes : 4 POUR (3 CFDT CFTC +1 CFE CGC) / 5 Abstentions (4 CGT SUD + 1 FO)

Réponse de la Direction :

La Direction indique qu'à ce stade, seules des consignes sont prévues pour les enquêteurs. Elle ne prévoit pas d'autoriser largement le recours au télétravail exceptionnel. Elle estime que les agents peuvent utiliser leur stock de jours flottants.

Bien sûr, si les agents se trouvaient sans transport en commun et à court de carburant, la Direction fera preuve de bienveillance localement.